

– Synthèse des résultats de la consultation des membres du GDE vis-à-vis du plan et des règles de participation–

– Consultation ouverte du 31 mars 2017 au 17 avril 2017 via un questionnaire en ligne –

Projet SPARE - Consultation du GDE vis-à-vis des règles de participation et du plan de participation pour le bassin versant de la Drôme.

Bonjour à toutes et à tous,

Tous les membres du GDE n'ayant pas pu être présents aux 3 réunions, il a été décidé lors de la rencontre du 6 mars 2017 de soumettre le « plan de participation » final ainsi que « les règles et principes de participation », pour avis à l'ensemble des membres du GDE, c'est-à-dire les personnes ayant déjà participé à au moins une des 3 réunions.

Ces deux documents (le « plan de participation » et « les règles et principes de participation ») serviront de support et de référence tout au long du processus participatif. Il est important qu'ils soient validés collectivement.

Ce questionnaire a vocation de récolter les avis de l'ensemble des membres du GDE avant la validation le 2 mai 2017. Une réponse personnalisée concernant vos remarques vous sera faite. Une synthèse des avis sera rendu publique après clôture et traitement des avis de ce questionnaire.

Pour nous assurer de la validité de votre réponse et pour pouvoir vous faire un retour personnalisé, merci nous laissez vos coordonnées (e-mail). Vos coordonnées ne seront pas diffusées.

Les membres du GDE ne disposant pas d'e-mail ou d'accès à internet peuvent nous faire des retours par courrier à l'adresse du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, 1 place de la République, 26340 SAILLANS.

Ce questionnaire ainsi que la collecte des avis sont ouverts jusqu'au lundi 17 avril 2017.

Pensez à prendre connaissances des modalités de consultations, du plan et des règles de participation qui vous ont été transmis par courriel.

Vous pouvez nous adresser vos interrogations par mail : info@smrd.org ; ou par téléphone au : 04.75.21.85.23

Le groupe débat pour l'eau, un groupe de citoyens volontaires et engagés.

SPARE - Les rivières, lignes de vie des sociétés alpines

Les rivières constituent les « lignes de vie » du développement durable des Alpes. Elles pourvoient aux besoins en eau potable de la population et à ceux d'irrigation pour l'agriculture. Elles hébergent des myriades d'organismes et sont sources de multiples loisirs. Leur force hydraulique permet de produire de l'énergie. Cependant, de tels services ne peuvent être délivrés qu'à condition de prendre soin des rivières alpines, de les protéger et de les gérer de manière globale et intégrée. Le projet SPARE (Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines) vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Associant neuf partenaires de six pays alpins, le projet montre comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités. Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin

www.alpine-space.eu/SPARE

Les résultats de la consultation des membres du GDE¹ vis-à-vis du plan et des règles de participation ont été présentés en groupe de pilotage (le 4 mai 2017) de manière générale puis abordés et validés ou infirmés point par point afin de discuter des modifications proposées par les différentes contributions :

Total des contributions arrivées dans les délais impartis : 7 des 8 contributions ont validé les documents en l'état en proposant parfois des modifications « mineures ». Une des réponses s'opposait à la validation en l'état des documents en argumentant le fait qu'a priori la prochaine rencontre GDE serait l'objet de la consultation. Une réponse a été faite en expliquant qu'il s'agissait d'un malentendu. L(e/a) répondant(e) n'a pas par la suite pas répondu.

Détail des contributions et retours / prise en compte :

1. Proposition de modifier le méta objectif dans les deux documents afin de le préciser : ***acceptée car cible mieux le sujet.***

Ancien méta objectif :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets pour amener des idées nouvelles à la CLE en amont de la révision du SAGE. »

Nouveau méta objectif :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets relatifs à la rivière et son bassin versant et les présenter à la CLE en amont de la révision du SAGE. »

2. Remarque générale sur le lexique du plan de participation rendant sa compréhension parfois difficile : ***sans précision des éléments gênants la compréhension, nous ne pouvons pas prendre en compte ou modifier, de façon éclairée, le lexique utilisé.***
3. Concernant la prise de décision au sein du projet SPARE
 - a. Souhait que les débats sur la mise en place et l'approbation des procédures soient plus tranchés (de manière générale) : ***devrait moins se présenter puisque le plan et les règles de participation auront été validés (commentaire en lien avec l'article 12 Cf. ci-dessous).***
 - b. Proposition de modification de l'article 12 des règles de fonctionnement pour éviter les blocages et de se limiter à un seul mode de décision mais

¹ Groupe Débat pour l'Eau

également éviter la mauvaise interprétation du dernier point de l'article 12 :
modification du dernier point et ajout d'un point supplémentaire à l'article 12 des règles de participation :

Ancienne version :

- *Pour toute décision, le SMRD reste le décisionnaire final et peut s'opposer à une décision en motivant sa décision.*

Nouvelle version

- *Afin d'assurer le bon déroulement du projet SPARE et éviter tout blocage, le SMRD reste décisionnaire final.*
- *Au cas par cas, le SMRD se réserve la possibilité de proposer un autre mode de décision.*

Les autres contributions se rapprochaient plus de sentiments vis-à-vis de ces documents :

- « Je crains un peu le temps qu'il va falloir consacrer à ce projet si on veut honorer son engagement... »

Réponse : *Il en ira de l'organisation de chaque groupe et de la disponibilité de chacun pour optimiser au mieux le travail. Nous l'avions déjà dit la participation ... ça prend du temps. Mais nous l'espérons, ce temps sera compensé par les bénéfices de la participation sur le bassin de la Drôme !*

- « Je souhaite qu'il soit effectivement mis en œuvre ; sinon je ne participerai plus aux travaux »

Réponse : *La mise en œuvre du plan de participation à déjà commencée avec l'étape de cadrage de la participation. Maintenant nous allons entrer dans le vif du sujet lors du forum de lancement du 13 mai qui marquera le démarrage de l'état des lieux citoyens. J'espère vous y retrouver et que nous pourrons travailler ensemble à la mise en œuvre du plan de participation.*

- « J'espère que ce plan sera mis en œuvre dans les temps prévus »

Réponse : *La question des délais de mise en œuvre, a déjà été évoquée et en effet, des incertitudes règnent mais il est important de fixer des dates buttoir afin d'éviter un glissement trop important et de pouvoir à terme réaliser l'ensemble des travaux dans le temps imparti. Ici, la responsabilité sera partagée entre participants et organisateurs pour respecter les délais établis.*